CCAS
Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260611-05_2026_CCAS-DE

CCAS 05.2026 **Nomenclature : 5.1**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation
02 juin 2026

L'an deux mille vingt six
le 11 juin **à** 18h30

Le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. VEILLAUX David

Étaient présents : VEILLAUX David - BLOT Didier - LE CUFF Marie-Hélène –TROVALET Sophie – GUERIN-LECONTE Delphine – SERRA Gérard - DUPIRE Jean - CAGNIART Michel - LEMONNIER Sylvie - LE SAOUT Hélène – VAUFLEURY Chantal – GUYOT Nelly

Absentes excusées : MINAUD Aurélie - LEROUX Marie-Ange – ORAIN Nathalie

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Secrétaire de séance : Gérard SERRA

05-2026 ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Le Président lit **l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles** qui dispose :

« Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire [...]. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président. »

Le Conseil d'Administration procède à **l'élection du vice-président** au scrutin secret.

Est candidat : M. BLOT Didier

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 12
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12
Ont obtenu :

– M. BLOT Didier 12 voix (douze voix)

- M. BLOT Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président.

Le Conseil d'Administration procède à **l'élection du vice-président délégué** au scrutin secret.

Est candidate : Mme LE CUFF Marie-Hélène

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 12
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260611-05_2026_CCAS-DE

Ont obtenu :

– Mme LE CUFF Marie-Hélène 12 voix (douze voix)

- Mme LE CUFF Marie-Hélène ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente déléguée.

Le registre dûment signé pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
M. David VEILLAUX

